

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 16287 Numéro SIREN : 414 608 596 Nom ou dénomination : WSV FRANCE BIS SARL

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2022 sous le numéro de dépôt 15057

WSV FRANCE BIS SARL

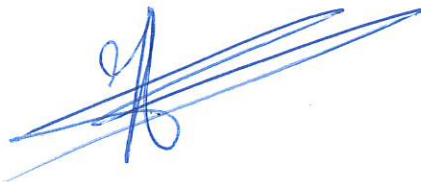
**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000.000 EUROS**

**Siège social : 90 avenue de Wagram
75017 – PARIS**

RCS PARIS 414 608 596

BILAN CLOS LE 30.09.2021

La Gérance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' or 'H' shape with a long horizontal stroke extending to the right.

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2021

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L WSV France BIS SARL		1 2				
Adresse de l'entreprise 90 AVENUE DE WAGRAM 75017 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET * 4 1 4 6 0 8 5 9 6 0 0 0 4 8		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31/01/2019				
		Brut 1				
		Amortissements, provisions 2				
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB					
	Frais de développement * CX					
	Concessions, brevets et droits similaires AF	10 221 998	AG 5 293 282	4 928 715		
	Fonds commercial (I) AH					
	Autres immobilisations incorporelles AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL					
	Terrains AN					
	Constructions AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR					
	Autres immobilisations corporelles AT					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours AV					
	Avances et acomptes AX					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS					
	Autres participations CU	571 503	CV	571 503		
	Créances rattachées à des participations BB	5 429 745	BC	5 429 745		
	Autres titres immobilisés BD					
	Prêts BF					
	Autres immobilisations financières * BH					
	TOTAL (II) BJ		16 223 245	BK	5 293 282	10 929 963
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL				
En cours de production de biens BN						
En cours de production de services BP						
Produits intermédiaires et finis BR						
Marchandises BT						
Avances et acomptes versés sur commandes BV						
Clients et comptes rattachés (3)* BX		3 600	BY	3 600		
Autres créances (3) BZ		6 636 818	CA	6 636 818		
Capital souscrit et appelé, non versé CB						
CRÉANCES		Valcurs mobilières de placement (dont actions propres : ...) CD				
	Disponibilités CF	4 796 064	CG	4 796 064		
	Charges constatées d'avance (3)* CH					
	TOTAL (III) CJ		11 436 482	CK	11 436 482	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Écarts de conversion actif * (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		27 659 727	IA	5 293 282	22 366 445
	Renvois : (1) Dont dû au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
	Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise S.A.R.L WSV France BIS SARL

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000 000,)	DA	10 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	37 059	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	147 108	
	Report à nouveau	DH	733 423	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(486 899)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (II)	DL	10 430 690
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 333 169	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 700	
	Dettes fiscales et sociales	DY	600	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	10 590 286	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	11 935 755	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	22 366 445	
RUNVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	12 300		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFIP N° 2052-SD 2021

Désignation de l'entreprise :

S.A.R.L. WSV France BIS SARL

Néant ☐ *

		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF
		FG	FI	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL
	Production stockée *			FM
	Production immobilisée *			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP
	Autres produits (1) (11)			FQ
				FR
Total des produits d'exploitation (2) (I)				227 962
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
	Variation de stock (marchandises)*			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX
	Salaires et traitements *			FY
	Charges sociales (10)			FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA
				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
	Autres charges (12)		GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				(464 429)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)		GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Différences positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
	Total des produits financiers (V)			GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR
	Différences négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
	Total des charges financières (VI)			GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				58 723
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				153 289
				GW

(R.R.N.V.O.I.S. : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L WSV France RTS SARL										Néant ☐ *		
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								Contenues à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	10 221 768	KE		KF	230	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
						KS		KT		KU		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KV		KW		KX		
						KY		KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				LB		LC		LD		
		Matériel de transport *				LE		LF		LG		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LH		LI		LJ		
		Emballages récupérables et divers *				LK		LL		LM		
	Immobilisations corporelles en cours					LN		LO		LP		
	Avances et acomptes											
	TOTAL III											
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U	4 737 699	8V		8W	1 505 083	
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	2 780 422	IU		IV	1 680 924	
	TOTAL IV					LQ	7 518 121	LR		LS	3 186 007	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	17 739 889	OH		OJ	3 186 237		
CADRE B												
IMMOBILISATIONS				par virement de poste à poste		par extinction à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation liée à une évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV	10 221 998	IX		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions					IS		MG		MH		
						IT		MJ		MK		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IU		MM		MN		
						IV		MP		MQ		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers				IW		MS		MT		
		Matériel de transport				IX		MV		MW		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						MZ		NA		
		Emballages récupérables et divers *						ND		NE		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		NG		NH		
	Avances et acomptes					NC						
	TOTAL III					IY						
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7		
	Autres participations					IO		OX	241 535	OY	6 001 247	
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	4 461 346	2F		
	TOTAL IV					I3		NJ	4 702 881	NK	6 001 247	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK	4 702 881	OL	16 223 245	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2021

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. WSV France BIS SARLNéant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuant à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. WSV France BIS SARLNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	4 806 488	PF	486 794	PG		PH	5 293 282
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QC		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QN	4 806 488	QP	486 794	QQ		QR	5 293 282

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	N9	P1	P2	P3	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mar. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NG
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général au vu de (NP + NQ + NR)	NW		Total général au vu de (NS + NT + NU)	NY	Total général au vu de (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise S.A.R.L WSV France BIS SARL

Néant ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6P	6Q	6R
		6S	6T	6U	6V
	Sur stocks et en cours	6W	6X	6Y	6Z
	Sur comptes clients	6A	6B	6C	6D
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6E	6F	6G	6H
	TOTAL III	6I	6J	6K	6L
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	6M	6N	6O	6P
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH	
	- financières	UG	UI	UJ	
	- exceptionnelles	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

S.A.R.L WSV France BIS SARL

DGFIP N° 2056 2021

Extension 2

SAGE Expert-comptable janvier 2021 : Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L WSV France BIS SARL

Néant ☐ *

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations		UL 5 429 745	UM	UN 5 429 745
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW
	Clients douteux ou litigieux		VA		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients		UX 3 600	3 600	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)		ZI		
	Personnel et comptes rattachés		UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN		
		Divers	VP		
	Groupe et associés (2)		VC 2 831 309		2 831 309
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR 3 805 510		3 805 510
	Charges constatées d'avance		VS		
	TOTAUX		VT 12 070 163	VU 3 600	VV 12 066 563
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD 1 553 813		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE 4 320 000		
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y			
Autres emprunts obligataires (1)		7Z			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG			
	à plus d'1 an à l'origine	VH			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B 11 700	11 700		
Personnel et comptes rattachés		8C			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW 600	600		
	Obligations cautionnées	VX			
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J			
Groupe et associés (2)		VI 1 333 169		1 333 169	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K 10 590 286		10 590 286	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ			
Produits constatés d'avance		8L			
TOTAUX		VY 11 935 755	VZ 12 300	11 923 455	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VI 1 553 813	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK 4 320 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

DGFIP N° 2036-A SD 2021

Désignation de l'entreprise S.A.R.L WSV France BIS SARL

Formulaire déposé au titre de l'IR ET

Néant ☐ *

Exercice N° clos le 31/03/2021

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IS)					
	Aventages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-I du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-I du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail imposable et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non contractuels non déductibles (cf. 2067 bis)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					
	Quote-part	Résultats réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	9 820	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - Imposées au taux de 0 %			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PMA (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
TOTAL I						

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - Imposées au taux de 0 % - Imposées au taux de 19 % - Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - Imputées sur les déficits antérieurs
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *	
	Régime des sociétés mères et des filiales *	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)		

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *

Majoration d'amortissement *

Mesures d'incitation	Avantages sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - Réprise d'activités en difficulté H (après)	K9	Entreprises nouvelles (H avant)	L2	Indus entreprises nouvelles (art. H section A)	L5
		ZP/LITE (art. 41 rubriques et autres A)	Ov	Société Investissements Incapables cotées (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (H1 interdites)	PA
		Basin urbain à dynamiser (art. 41 sections)	PP	Basin d'emploi à redynamiser (art. 41 sections)	IF	Zone franche d'activité NG (art. 41 quaterbis)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 41 quaterbis)	PC	Zone de développement innovant (art. 41 quaterbis)	PB

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 A bis)	X9	dont déduction exceptionnelle cumulative de conduite (art. 39 A bis F)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 A bis E)	YC
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 A bis A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 A bis D)	YB	créance dérogatoire par le report en arrière de déficit dont déduction exceptionnelle (art. 39 A bis G)	ZI
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 A bis B)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 A bis F)	YI		YL

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *	déficit (II moins I)	XJ
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *		XK
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN

477 079

Désignation de l'entreprise S.A.R.L WSV France BIS SARL		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	223 332
Déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	223 332
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	223 332
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2021

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.R.L. NSV-France BIS SARL</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	7 640 532	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB		TOTAL II			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	92 891			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	7 000 000				
	TOTAL I	ØF	7 733 423			ZG	733 423				
								ZH	7 733 423		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTERNIS	- Sous-traitance								YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8								XQ		
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	204 715	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	881	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	205 597		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z		
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX			
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	3 600	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *								ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	- Numéro de centre agréé * XP								- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		(477 079)	Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL					
				Plus-values à 19 % JM		Imputations JC					
	Groupe : résultat d'ensemble JD		503 620	Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO					
				Plus-values à 19 % JP		Imputations JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 2										
	N° SIRET de la société mère du groupe JJ 4 1 8 3 5 5 2 9 3 0 0 0 6 3										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NGT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. WSV France BIS SARI.

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1 TITRES PART*	500				500
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
1	489	(11)				
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
20	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)	(13)				
21	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (14)					
22	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (15)					

(A)

(B)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis A, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.R.L WSV France BIS SARL</u>	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒ *
--	------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N - 3				
	différente (art. 39 quaterdecies N - 4				
	1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) N - 5				
	(à préciser) au titre de : N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L WSV France BIS SARL

Néant ☒ *① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ① ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5 % ⑤		
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.R.L WSV France BIS SARL</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: S.A.R.L. WSV France BIS SARL		Néant ☒	
Exercice ouvert le: 01/02/2020 et clos le: 30/09/2021		Données en nombre de mois 1 2	
Déclaration des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
Calcul de la valeur ajoutée			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HY	
Période de référence		GZ	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30092021

N° SIRET 41460859600048

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.R.L WSV France BIS SARL

ADRESSE (voie) 90 AVENUE DE WAGRAM

CODE POSTAL 75017 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 625000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.S. Dénomination DEVON STORAGE FRANCE
N° SIREN (si société établie en France) 21318809 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 625000
Adresse : N° 90 Voie AVENUE DE WAGRAM
Code Postal 75017 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

30092021

N° SIRET

4 1 4 6 0 8 5 9 6 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.R.L WSV France BIS SARL

ADRESSE (voie)

90 AVENUE DE WAGRAM

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

14

Forme juridique

SNC

Dénomination

FINANCIERE DE PATRIMOINE

N° SIREN (si société établie en France)

407944974

% de détention

71,00

Adresse :

N°

8

Voie

RUE BAUDOUIN

Code Postal

75013

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

SNC

Dénomination

ROCHEFOUCAULT

N° SIREN (si société établie en France)

752847616

% de détention

50,00

Adresse :

N°

90

Voie

AVENUE DE WAGRAM

Code Postal

75017

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

SNC

Dénomination

LES COLOMBES

N° SIREN (si société établie en France)

791644255

% de détention

25,00

Adresse :

N°

90

Voie

AVENUE DE WAGRAM

Code Postal

75017

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

SNC

Dénomination

DES FRANCS

N° SIREN (si société établie en France)

791641921

% de détention

50,00

Adresse :

N°

90

Voie

AVENUE DE WAGRAM

Code Postal

75017

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

SCI

Dénomination

LE BOIS DORMANT

N° SIREN (si société établie en France)

824608285

% de détention

50,00

Adresse :

N°

90

Voie

AVENUE DE WAGRAM

Code Postal

75017

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

SCI

Dénomination

DE BURGONDIE

N° SIREN (si société établie en France)

751392879

% de détention

50,00

Adresse :

N°

90

Voie

AVENUE DE WAGRAM

Code Postal

75017

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

SNC

Dénomination

MER ET SOLEIL

N° SIREN (si société établie en France)

411986227

% de détention

50,00

Adresse :

N°

9

Voie

RUE BAUDOUIN

Code Postal

75013

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

SCI

Dénomination

LE HAMEAU

N° SIREN (si société établie en France)

823188008

% de détention

50,00

Adresse :

N°

90

Voie

AVENUE DE WAGRAM

Code Postal

75017

Commune

PARIS

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

S.A.R.L WSV France BIS SARL



Extension

Forme juridique	SNC	Dénomination	LE HAMEAU
N° SIREN (si société établie en France)	824768758	% de détention	50,00
Adresse : N°	90	Voie	AVENUE DE WAGRAM
Code Postal	75017	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SNC	Dénomination	SALINA
N° SIREN (si société établie en France)	792855496	% de détention	99,00
Adresse : N°	90	Voie	AVENUE DE WAGRAM
Code Postal	75017	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SCI	Dénomination	LA FERME
N° SIREN (si société établie en France)	814812673	% de détention	50,00
Adresse : N°	90	Voie	AVENUE DE WAGRAM
Code Postal	75017	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	DEVON FINANCES
N° SIREN (si société établie en France)	794137455	% de détention	50,00
Adresse : N°	90	Voie	AVENUE DE WAGRAM
Code Postal	75017	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	MONTENOTTE HOLDING
N° SIREN (si société établie en France)	821286226	% de détention	40,00
Adresse : N°	13	Voie	RUE DE MONTENOTTE
Code Postal	75017	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SNC	Dénomination	2G 2D
N° SIREN (si société établie en France)	889957551	% de détention	50,00
Adresse : N°	90	Voie	AVENUE DE WAGRAM
Code Postal	75017	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	FR
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	FR
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	FR

2021	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
------	---	------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(l bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(l ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(l quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2021	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468	
(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal ou sous de l'article 233 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date du premier exercice de l'option	Résultat net définitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		
						après son le défaut de l'exercice 7a		imposé à 10 % 7b
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI								
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI				Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention			
Total								
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
	Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total								

WSV FRANCE BIS SARL
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000.000 EUROS
Siège social : 90 avenue de Wagram
75017 – PARIS
RCS PARIS 414 608 596

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021**

L'assemblée générale, constatant que la **perte** de l'exercice s'élève à **486.899,42 €uros**, décide d'affecter cette somme au compte « **Report à nouveau** », lequel se trouvera ramené au montant créditeur de **246.523,31 €uros**.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des exercices 2018 et 2019 et rappelle qu'il a été procédé à une distribution de dividendes s'élevant à **7.000.000 €uros** au titre de l'exercice 2020 décidée par AGO en date du 19 janvier 2021.

**RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JANVIER 2021**

L'assemblée générale, constatant que la **perte** de l'exercice s'élève à **486.899,42 €uros**, décide d'affecter cette somme au compte « **Report à nouveau** », lequel se trouvera ramené au montant créditeur de **246.523,31 €uros**.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des exercices 2018 et 2019 et rappelle qu'il a été procédé à une distribution de dividendes s'élevant à **7.000.000 €uros** au titre de l'exercice 2020 décidée par AGO en date du 19 janvier 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Exercice clos le : **30 septembre 2021**

Durée : **12 mois**

La Gérance

